

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1967.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la Convention consulaire, signée le 28 juillet 1966, entre la République française et la République populaire hongroise.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 130, 270 et In-8° 31.

Sénat : 305 et 320 (1966-1967).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention consulaire, signée le 28 juillet 1966, entre la République française et la République populaire hongroise, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1967.

Le Président,
Signé : André MERIC.

Nota. — Voir le document annexé au numéro 130 (Assemblée Nationale, 3^e législature).